



L'enquête SLS

C'est quoi ?

Vous devez **obligatoirement** répondre à cette enquête annuelle, que la loi impose à tous les bailleurs sociaux. Elle permet à AB-Habitat de connaître les revenus de toutes les personnes majeures qui vivent dans votre logement. Les locataires qui dépassent de plus de 20% les plafonds fixés par l'Etat paient le Supplément de Loyer de Solidarité.

Si mon dossier complet n'est pas renvoyé dans les temps, au 1^{er} Janvier, je paierai automatiquement le SurLoyer de Solidarité.





Que dois-je faire ?

Rien, si votre logement est situé en ZUS (Zone Urbaine Sensible).
Pour en être sûr, rapprochez-vous de votre agence.

Dans le cas contraire :

- **Complétez le questionnaire** que vous recevez à l'automne.
- Faites des **photocopies des avis d'imposition sur le revenu de toutes les personnes majeures qui vivent dans le logement**. Si vos enfants majeurs n'ont eu aucun revenu, ils doivent quand même faire une déclaration d'impôt, ou (s'ils sont étudiants) figurer sur votre déclaration comme enfants à charge.
- **Renvoyez le questionnaire et les photocopies**, dans l'enveloppe pré-affranchie fournie, **avant la fin du mois d'octobre**.

Et si... ?

- **Je n'ai pas reçu le questionnaire ?**
Je me renseigne auprès de mon agence.
- **Je ne sais pas remplir le questionnaire ?**
Je vais en agence où je serai aidé.
- **J'ai perdu mon avis d'imposition ?**
Je vais sur le site internet www.impots.gouv.fr
- **Mon dossier complet n'est pas renvoyé dans les temps ?**
Au 1^{er} Janvier, je paierai automatiquement le SurLoyer de Solidarité.

39, Boulevard Léon Feix - 95107 Argenteuil Cedex
Standard : 01.34.23.51.51 - www.ab-habitat.fr

ARGENTEUIL-BEZONS
AB.Habitat

